



DECLARATION CAPD

Vendredi 2 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Directeur académique,

Le principal point de l'ordre du jour portant sur les ajustements mouvement et les affectations nouvelles depuis juin, le SE UNSA souhaite dire sa satisfaction et ses remerciements pour les informations complètes qui nous ont été communiquées en juillet concernant les stagiaires.

Les enseignants sont fortement sollicités dès les premiers jours de cette nouvelle année scolaire : cette rentrée est en effet marquée à la fois par le souci de sécurité dans les écoles et par la mise en place des nouveaux programmes.

Pour mettre en pratique les nouveaux programmes, ils n'ont pas bénéficié de journées banalisées, comme pour nos collègues en collèges, pour s'appropriier les nouveaux cycles et les nouveaux contenus. Le SE-UNSA souhaite que des organisations de réunions de travail, à la demande des enseignants, au sein des écoles ou inter-écoles, soient rendues possibles par les circonscriptions et prises sur les 18h.

Concernant la sécurité dans les écoles, nos collègues peuvent se sentir démunis face aux nouvelles procédures. Ils ne sont pas des professionnels de la sécurité et ont donc besoin d'aide de la part de l'administration. La formation et l'accompagnement de tous les personnels doivent être mis en place. Dans les écoles en particulier, où les temps sont partagés avec la collectivité et parfois des associations, tout ne peut reposer sur les seuls directeurs. Ils peuvent aussi être parfois confrontés à des communes peu coopérantes pour fournir le matériel préconisé par les circulaires : combien d'écoles attendent encore leurs mallettes de confinement, la sécurisation des abords, la sonnette, etc... ?

Les collectivités locales ont leur part dans cette affaire en termes de mobilisation et d'investissement. La question des différentes sonneries d'alerte pose de réels problèmes.

Cette culture de la vigilance et de la sûreté passe par des exercices réguliers de façon à ce que tous aient les « bons réflexes » si le pire devait se produire.

Pour le SE-Unsa cet accompagnement est fondamental. On ne peut pas être, sur ces questions, dans de simples logiques d'injonction.

Par ailleurs, la réglementation récente demande aux IA-DASEN d'établir un répertoire partagé des coordonnées téléphoniques, y compris pour les directeurs. Toutefois, le SE-UNSA souligne que cette demande de communication de téléphone personnel ne peut constituer une obligation. L'article 9 du code civil protège la vie privée de tous les salariés. Il n'existe donc aucune réglementation pour un fonctionnaire de fournir un numéro de téléphone personnel à son employeur.

Nous souhaitons revenir en ce début d'année sur la question du droit à la décharge de direction pour laquelle nous vous avons demandé avec insistance qu'elle soit appliquée pour tous. Selon la circulaire 2014-115 du 3/09/2014, le nombre de jours de décharges est de 10 jours pour les écoles de 2 et 3 classes à compter de cette rentrée scolaire, et toujours de 4 jours pour les écoles à 1 classe.

Le SE-Unsa a constaté que la circulaire concernant les décharges de direction de 10 jours n'a pas été appliquée dans toutes les écoles de 3 classes en 2015/2016. Le Se Unsa demande qu'elle le soit en 2016/2017 pour tous les directeurs d'école de 2 et 3 classes, et qu'un calendrier prévisionnel puisse être communiqué aux directeurs concernés, seul moyen de leur permettre un travail efficace. Le SE-Unsa demande également que les directeurs "une classe" ne soient pas oubliés, et que les 4 journées de décharge auxquelles ils ont droit leur soient proposées à tous.

Concernant l'affectation de nombreux collègues non spécialisés sur des postes ASH, nous souhaitons savoir quel type de formation leur sera consacré cette année et de quel accompagnement ils pourront bénéficier, sachant que pour nombre d'entre eux, ce type d'affectation non choisie est source de stress? L'ULIS du collège de Paray le Monial ne paraît pas dans le document de travail et nous souhaitons savoir ce qu'il est advenu de ce poste. Pour d'autres cas particuliers et situations individuelles, nous aurons l'occasion de poser des questions en séance.

Les élues du SE UNSA 71 en CAPD